
Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseiller absent : 1
Nombre de Conseiller excusé : 0
Pouvoirs : 2
Date de la Convocation : 24/08/21
Date d'affichage : 24/08/21

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 2 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux septembre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes MARMIER Noëlle, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, VERNUSSE Céline, BIGOT Agnès et PAYET Marie-Béatrice
Ms POLONIA Joseph, VARLET Geoffroy, GABILLET François, CONTASSOT Pierre-Olivier et TEPPE Sébastien.

Étaient excusés : M GONNARD Pierre a donné pouvoir à Mme DUFRESNE Anna-Maria,
M DREYFUS Eric a donné pouvoir à M POLONIA Joseph

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M VARLET Geoffroy été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01/07/2021
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône – modification des statuts
- Délibération : Convention n°2 avec la SPA de Mâcon pour l'année 2021
- Délibération : Choix de l'entreprise pour le busage – chemin Tranchand – route de Cormoranche
- Délibération : Choix de l'entreprise – création de fossé et busage – Allée des Promeneurs
- Délibération : Choix de l'entreprise – Hangar technique – sondage du sol
- Délibération : Choix de l'entreprise – Hangar technique – SPS (Sécurité Protection de la Santé)

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

*** Approbation du Conseil Municipal du 01/07/2021**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2021 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*** Compte-rendu de réunions**

*** Communauté de Communes :**

✓ *COMMISSION SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES :*

Madame MARMIER Noëlle, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 1 juillet 2021 à Saint-Cyr-sur-Menthon et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Présentation de l'association Pirouette : Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- Echanges / Idées pour l'attribution de nom concernant les nouvelles structures crèches de la Communauté de Communes, et des centres de Loisirs
- Présentation du dossier de pré-inscription en structure petite enfance pour la rentrée de septembre 2021
- Retour sur la communication avec les communes et les écoles (réunion des secrétaires de mairies, information du service Jeunesse, diffusion de tracts...)

✓ *CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*

M Le Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 5 juillet 2021 à Cormoranche-sur-Saône et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- 1- Aménagement du territoire et développement économique
 - Conventions de portage foncier et mise à disposition d'un tènement immobilier entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes sur la zone d'activités des Grands Varays à Vonnas
- 2- Eau et Assainissement
 - Convention spéciale de déversement permettant à l'entreprise RPC de rejeter ses eaux usées dans le réseau d'assainissement de Laiz
 - Régularisation financière avec les communes suite au transfert de la compétence « assainissement collectif »
 - Harmonisation des pratiques concernant la partie publique des branchements en matière d'assainissement collectif
- 3- Ressources humaines
 - Création d'un contrat de projet de deux ans dans la perspective du recrutement d'un conseiller au numérique

- 4- Services aux publics et aux familles
 - Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'attribution de la prestation de service pour les deux Relais Assistants Maternels
 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'attribution de la prestation de service pour le service jeunesse
 - Convention pour l'occupation d'une parcelle appartement à Monsieur ROBIN au bénéfice du multi-accueil de Chaveyriat
- 5- Affaires générales
 - Avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création d'un Pôle de services publics par la réhabilitation du Château de Pont-de-Veyle
 - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (SMIDOM) Veyle Saône
- 6- Finances
 - Modification du montant d'un fonds de concours attribué à la commune de Crottet en 2018
 - Amendement au règlement de l'aide à l'investissement des communes dans le cadre du Contrat Avenir Communauté (CAC)
 - Attribution des fonds de concours aux communes dans le cadre du Contrat Avenir Communauté

✓ *PCAET COMITE DE PILOTAGE N°4 :*

M Le Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier comité de pilotage qui a eu lieu le 7 juillet 2021 à Crottet et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Présentation de l'avancée de l'élaboration du PCAET et de la mise en œuvre de ses actions

✓ *PLUI :*

M Le Maire expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 7 juillet 2021 à Crottet et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Faire un point d'étape sur le PLUI et d'une présentation des derniers échanges avec la DDT et la Préfète

* **Commissions Communales :**

• Commission environnement et Cadre de Vie :

Madame Corinne Weber, 4^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 26 août 2021. L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Nettoyage du village
Au vu du contexte sanitaire nous avons décidé une fois de plus de repousser cette activité à une date ultérieure.
- 2- Une naissance, un arbre
Nous allons rencontrer Julien et Jérôme mardi prochain pour organiser la

récupération du grillage, de la table de pique-nique et accessoirement de l'installation des étagères de la boîte à livres.

Un courrier sera envoyé aux parents des enfants nés en 2020 et 2021 d'ici fin septembre pour leur proposer un choix d'arbres et leur expliquer notre démarche.

3- Photovoltaïque particuliers

Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de Madame Julie Charrière de la Communauté de Communes de la Veyle pour le financement de la réunion publique avec Alec 01.

En ce qui concerne la maison témoin pour les particuliers qui veulent voir une installation, ce sera fait chez Madame Weber courant septembre avec un des artisans que nous avons vus.

Actuellement, une vingtaine de personnes de Cruzilles se sont déjà inscrites et la réunion s'ouvrira également aux autres communes intéressées ce qui nous permettra de recevoir une aide de la Communauté de Communes.

4- Hangar communal

Le devis établi par monsieur François BAUDE, architecte à Vonnas initialement prévu à 10.5 % du montant des travaux a été négocié à 10 %.

Le relevé topographique et le bornage de l'ancienne lagune a été réalisé par le Cabinet Boussion Fleury pour un montant de 1 350 € HT.

Sondage du sol :

- Géotec 2 850 € HT
- Antémys 4 620 € HT
- Fondasol 7 264 € HT

Le choix est porté sur le moins cher : l'entreprise Géotec

SPS (Sécurité Protection de la Santé)

- APAVE Contrôle 1 370 € HT
- Alpes Contrôle 2 020 € HT
- BTP Consultants 3 600 € HT

Le Choix est porté sur le moins cher : L'entreprise APAVE

Pour l'assurance dommage ouvrage, nous sommes dans l'attente du choix du constructeur.

• Commission fleurissement :

Mme MARMIER, 2^{ème} Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission fleurissement du 24 août.

1- Bilan des massifs

- Monuments aux morts : très bien, ne rien changer
- Mairie : un bon rendu avec le drapeau. Garder le bleu, blanc et rouge mais varier la forme pour les couleurs
- Jardinières du cimetière : comme l'an dernier, par top avec les bégonias non plus. Essayer un mélange de géraniums, lierre et de surfinias.
- Salle des fêtes : les gauras ont étouffé les impatiens. Mettre les impatiens à la place des bégonias et déplacer un gauras sur deux pour occuper toute la place avec les gauras. Mettre des bulbes au milieu qui resteront d'année en année. Voir pour refaire le massif au pied de l'arbre avec des pervenches et des bulbes, crocus, tulipes.
- Salle polyvalente : pas mal, peut-être remplacer les dahlias par autre chose (roses d'inde et œillets d'inde). Continuer à mettre des vivaces en haut

avec des bulbes d'automne au milieu.

- Croix de Lagnat : comme on l'a dit l'an dernier, il manque du rouge au milieu avec des bulbes d'automne aussi.
- Bac en pierre de Lagnat : changer la terre et mettre des vivaces et bulbes.

2- Pour l'automne

Mettre les crocus en place : mairie, bibliothèque, Lagnat et vélo. Prévoir devant la Mairie jonquille, tulipes, myosotis et pensées, ainsi que dans les bacs. Commander des jonquilles jaunes et des tulipes hâtives.

3- Mise en place du panneau de la garderie à l'entrée de Cruzilles sur la route de Pont de Veyle.

Un autre panneau verra le jour au premier trimestre.

4- Nous avons récupéré beaucoup de pots en terre

Dons lors de déménagements et récupération, dans différentes déchetteries, grâce à Agnès Bigot, à la suite du vol de nos deux personnages, maman et papa pot des Chambards, faire un article pour les journaux et le site avec photos.

5- Projets : faire quelque chose pour halloween avec de la récupération.

(Lanterne et chaudron). Nous aurons un stagiaire de la MFR qui est très intéressé par le projet.

On parlera de Noël à la prochaine réunion de septembre. On recherche aussi une vieille brouette ou remorque pour la Toussaint.

• Commission Voirie :

Mme BIGOT Agnès, Conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission voirie du 26 août.

L'élagueuse n'a pas pu être livrée, à la suite d'un problème d'approvisionnement dû au COVID. M Polonia a relancé le fournisseur afin qu'il trouve une solution de remplacement dans l'attente.

Des devis ont été demandés et réceptionnés concernant les travaux de :

- Lagnat : problème d'évacuation des eaux, mauvaise odeur. URGENT.
 - o SOCAFL : 7 475.00 € HT
 - o DE GATTA : 7 126.00 € HT
 - o CORTAMBERT : 8 487.50 € HT

L'entreprise retenue est l'entreprise DE GATTA, les travaux seront concomitants.

- Boissey : 45 chemin du Champ Burdin, problème d'arrivée d'eau dans la cour par de fortes pluies.
 - o DE GATTA : 1 350 € HT
- Allée des Promeneurs : en amont des constructions des maisons pour évacuation des eaux
 - o SOCAFL : 5 500 € HT
 - o DE GATTA : 4 355 € HT
 - o CORTAMBERT : 5 638 € HT

Divers :

- Trous en formation, chemin de la Bertillère
- Clignotants bleus : ils seront installés dès que les agents techniques auront le matériel nécessaire.
- Mise en place du grillage et de la table pour « un enfant un arbre »

Commission environnement :

Mme BIGOT Agnès, Conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission environnement du 26 août.

Déroulement de l'opération pour le bâtiment communal avec panneaux photovoltaïques

- Demande d'autorisation de construire sur l'ancienne lagune – réponse positive
- L'ancienne lagune ayant été remblayée avec de la terre et des remblais de chantier divers déposé par les habitants de la commune avec autorisation de la Mairie, d'où l'obligation de faire une étude de sol.
- Madame Weber a retrouvé une facture de Colas de janvier 2020, où l'entreprise après avoir compacté le terrain, a mis en place un géotextile, et remblayé en grave 0/80 sur 20 cm d'épaisseur.
- Le bornage du terrain a été effectué.
- Le choix de l'architecte associé à un BET économiste et un BET structure.
- Consultation de trois entreprises pour :
 - o Etude de sol
 - o Bureau de contrôle et coordonnateur SPS (Sécurité Protection de la Santé)
 - o Assurance dommage ouvrage

Ensuite l'architecte doit nous soumettre les plans du bâtiment, il serait judicieux de convoquer les agents techniques qui seront directement concernés. Puis la consultation des entreprises pour construction du bâtiment. La commission d'appel d'Offre et la détermination des entreprises retenues se fera par la suite.

* Délibération

Délibération n°210943 : Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône - Statuts

Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône rappelle que suite à la création du SEP Bresse Dombes Saône au 1er janvier 2019 issu de la fusion des ex SIE Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne puis l'adhésion au 1er janvier 2020 de l'ex SIE Montmerle et Environs, il est apparu nécessaire de relocaliser son siège social par rapport au nouveau périmètre syndical et de construire des bureaux neufs plus adaptés. Le choix s'est porté sur Saint Trivier sur Moignans, commune au centre du syndicat et dont le 1er étage de la mairie est inoccupé.

Il convient ainsi de modifier l'article 3 « siège du syndicat » des statuts du SEP Bresse Dombes Saône et de remplacer la phrase : « *Le siège du syndicat est fixé à 01390 Civrieux, 128 Chemin des Trois Fontaines* », par « *Le siège du syndicat est fixé à 01990 St Trivier sur Moignans, Place de l'Hôtel de Ville* ».

Actuellement l'article 6 des statuts limite la composition du Bureau au président et vice-présidents. Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône souhaite que compte tenu de la charge des missions confiées à chaque vice-président, le Bureau soit élargi à d'autres délégués. L'article pourrait être libellé ainsi : « Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical. ».

Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône souhaite également que soit créé un article relatif

aux commissions précisant que « Le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires. Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical ».

Le Conseil Municipal écoute l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ACCEPTE que le SEP Bresse Dombes Saône :

- MODIFIE les articles suivants des statuts du SEP Bresse Dombes Saône
- ✓ Article 3 -Siège du syndicat : Le siège du syndicat est fixé Place de l'Hôtel de Ville-01990 Saint Trivier sur Moignans.
- ✓ Article 6 - Composition du Bureau : Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical »
- CREE un nouvel article
- ✓ Article nouveau- Constitution et composition des Commissions : Le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires. Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical. Ce nouvel article portera le numéro 11

Délibération n°210944 : Convention avec la SPA de Mâcon pour l'année 2021

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la SPA de LYON annonçant que pour des contraintes budgétaires, cette dernière n'est plus en mesure de recevoir les animaux provenant de notre commune et qu'il convient dès à présent de recherché une autre association pouvant proposer un service de fourrière.

À ce titre M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention reçu de la SPA de Mâcon et ce à savoir ;

-Convention : 0.90 cts d'euro par habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Autorise M. Le Maire à signer la convention pour un montant annuel de 0.90 €/habitant

Délibération n°210945 : Choix de l'entreprise pour le busage - chemin Tranchand - route de Cormoranche

M. POLONIA Joseph, 1^{er} adjoint propose au Conseil Municipal, le busage du fossé concernant le début de la route de Lagnat au niveau de la Croix.

Des devis ont été demandé à trois entreprises :

- SOCAFL : 7 475.00 € HT
- DE GATTA : 7 126.00 € HT
- CORTAMBERT : 8 487.50 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ; ;

- **DECIDE**, de choisir l'entreprise DE GATTA pour un montant de 7 126 € HT ;

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

Délibération n°210946 : Choix de l'entreprise - création de fossé et busage - allée des Promeneurs

M. POLONIA Joseph, 1^{er} adjoint propose au Conseil Municipal, la création d'un fossé et le busage concernant l'allée des Promeneurs.

Des devis ont été demandé à trois entreprises :

- SOCAFL : 5 500 € HT
- DE GATTA : 4 355 € HT
- CORTAMBERT : 5 638 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ; ;

- **DECIDE**, de choisir l'entreprise DE GATTA pour un montant de 4 355 € HT ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

Délibération n°210947 : Choix de l'entreprise - Hangar technique - sondage du sol

Mme WEBER Corinne, 4^{ème} adjointe propose au Conseil Municipal, le sondage du sol concernant le nouveau hangar technique.

Des devis ont été demandé à trois entreprises :

- Géotec 2 850 € HT
- Antémys 4 620 € HT
- Fondasol 7 264 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ; ;

- **DECIDE**, de choisir l'entreprise Géotec pour un montant de 2 850 € HT ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

Délibération n°21048 : Choix de l'entreprise - Hangar technique - SPS (Sécurité Protection de la Santé)

Mme WEBER Corinne, 4^{ème} adjointe propose au Conseil Municipal, les devis des entreprises concernant le nouveau hangar technique - SPS.

Des devis ont été demandé à trois entreprises :

- APAVE Contrôle 1 370 € HT
- Alpes Contrôle 2 020 € HT
- BTP Consultants 3 600 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ; ;

- **DECIDE**, de choisir l'entreprise APAVE pour un montant de 1 370 € HT ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

* Questions diverses

- Sébastien TEPPE : PETIT SAINT DENIS, l'ouverture est reportée à une date ultérieure.
- Agnès BIGOT : Le SMIDOM propose un concours de collecte de piles. Cette collecte sera faite avec la bibliothèque. Le SMIDOM proposera aussi deux séances d'informations à destination des enfants concernant le tri et le recyclage et le compostage.
- Anna-Maria DUFRESNE : informe qu'elle s'est inscrite à une formation prévue le 2 octobre à Cormoranche sur Saône, concernant les chemins de randonnées.

Elle informe qu'elle a reçu des appels de parents dont les jeunes ont eu du mal à être accepté par les universités. Il y a eu une issue favorable, car ils ont tous été acceptés à la dernière minute, ce qui pose aussi des problèmes pour trouver les logements.

Concernant le repas du troisième âge, il est reporté à une date ultérieure.

- Céline Vernusse : informe qu'il y a plusieurs plaintes d'habitants en rapport à la vitesse et à l'état de la route du Biolay.
- François Gabillet : demande s'il est possible de mettre des panneaux que les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas les laisser divaguer dans les champs, car cela pose des problèmes pour les animaux sauvages. Un panneau Pocket sera fait.
- Noelle MARMIER : au niveau du cimetière, elle informe que nous avons reçu des renouvellements de concession ou des abandons. Des devis ont été demandés concernant le jardin du souvenir.

Elle informe qu'il faudra sûrement réfléchir aux travaux de l'école pour la prochaine rentrée.

- M POLONIA : attire l'attention du Conseil Municipal sur le grand nombre de constructions mais surtout sur la cadence. La Commune doit étaler les investissements pour palier à cette arrivée massive de nouveaux habitants. Un grand problème pour la sécurité de nos concitoyens (routes / évacuation des eaux / Parking / école / trottoirs) devrait être réfléchi avant toutes ces constructions.

Le PLUI sera mis en place à partir de juin 2022 ce qui fait que les promoteurs et certains propriétaires terriens se dépêchent de construire pour ne pas être comptabilisés dans les constructions à venir du nouveau PLUI. Le hameau de Boissey est le plus touché par cette masse de construction en si peu de temps.

Il faudrait beaucoup d'investissements pour mettre aux normes l'évacuation des eaux usées et pluviales qui stagnent (odeurs et moustiques sont légion).

Il faut absolument ralentir cette cadence pour que la Commune puisse budgéter ces travaux pendant plusieurs années.

M le Maire partage cette inquiétude et s'informe avec plusieurs Maires de la Communauté de Communes de la Veyle aux moyens à mettre en place pour trouver des solutions et ainsi faire en sorte que le bien vivre à Cruzilles soit une priorité.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 21 octobre 2021 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 2 septembre 2021

Le Maire
Dominique BOYER

